Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID: 085-258502962-20231212-D200\_COS121223-DE

D200-COS121223

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois le douze décembre à neuf heures, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents: Miguel CHARRIER, Thierry RICHARDEAU, François PETIT, Xavier BERNARD, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy PLISSONNEAU, Alexandra GABORIAU, Thierry GANACHAUD, Manuel GUIBERT, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Jean-François PEROCHEAU, Isabelle CADOU, Mauricette MAUREL, Loïc PERON, Philippe RUCHAUD, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Alain ROCHEREAU, Adeline AUBERGER, Lionel GAZEAU, Jean-Pierre MALLARD, Yannick SOULARD, Arnaud PRAILE, Claude DURAND, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD, Thierry COUILLAUD, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Lionel PAGEAUD

Excusé représenté : Guy AIRIAU représenté par Philippe BRIAUD

Excusés ayant donné pouvoir: Jean-Michel ROUILLE ayant donné pouvoir à Miguel CHARRIER, Sabine ROIRAND ayant donné pouvoir à Guy PLISSONNEAU, Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN Joël MONVOISIN, ayant donné pouvoir à Sonia GINDREAU, Anthony BONNET ayant donné pouvoir à Claude DURAND, Bernard LANDAIS ayant donné pouvoir à Thierry COUILLAUD

Excusés: Pierrick ADRIEN Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Thomas GISBERT de CALLAC, Yoann GRALL, Pascal MORINEAU, Anne AUBIN-SICARD, David BELY, Alain BLANCHARD, Loïc CHUSSEAU, Christian GUENION, Jean-François FRUCHET, Xavier BILLAUD, Jérôme CARVALHO, Anne BOISTEAU-PAYREN, Véronique BESSE, Jean-Louis LAUNAY, Pierre CAREIL, Jacques GAUTIER, Pascal PAQUEREAU, Stéphane GUILLON

Date de convocation : 1er décembre 2023

Membres en exercice: 62

Présents: 35 Votants: 41

## Actualisation de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) N°10 - ISDND TALLUD SAINTE GEMME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2311-3,

Vu les instructions M14 et M57,

Vu la délibération n° D071-COS210616 du 21 juin 2016 approuvant l'ouverture d'une autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD à Tallud-Sainte-Gemme,

Vu la délibération n° D190-COS131216 du 13 décembre 2016 modifiant l'autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD à Tallud-Sainte-Gemme,

Vu la délibération n° D150-COS190917 du 19 septembre 2017 modifiant l'autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD à Tallud-Sainte-Gemme,

Vu la délibération n° D212-COS191217 du 19 décembre 2017 modifiant l'autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD à Tallud-Sainte-Gemme,

Vu la délibération n° D157-COS181218 du 18 décembre 2018 modifiant l'autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD à Tallud-Sainte-Gemme,

Vu la délibération n° D137-COS171219 du 17 décembre 2019 modifiant l'autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD à Tallud-Sainte-Gemme,

Vu la délibération n° D114-COS060721 du 6 juillet 2021 modifiant l'autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD à Tallud-Sainte-Gemme,

Vu la délibération n° D148-COS261021 du 26 octobre 2021 modifiant l'autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD à Tallud-Sainte-Gemme,

Vu la délibération n° D045-COS220322 du 22 mars 2022 modifiant l'autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD à Tallud-Sainte-Gemme,

Vu la délibération n° D177-COS131222 du 13 décembre 2022 modifiant l'autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD à Tallud-Sainte-Gemme,

Tél: 02.51.451.451 ~ Fax: 02.51.451.450

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID: 085-258502962-20231212-D200\_COS121223-DE

D200-COS121223

**Vu** la délibération n° D043-COS280323 du 28 mars 2023 modifiant l'autorisation de programme pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ISD à Tallud-Sainte-Gemme,

**Considérant** le Plan départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée qui prévoit notamment la mise en place d'installations de stockage des déchets (ISD) pour le traitement des déchets,

**Considérant** la réalisation dans ce cadre d'une ISD implantée sur la commune de Tallud-Sainte-Gemme, pour laquelle l'aménagement des alvéoles A10, A11, A12 et la réhabilitation des alvéoles A8, A9, A10 et A11 ont été regroupés dans l'autorisation de programme n°10,

Considérant la nécessité de mettre à jour les montants d'AP/CP au vu de l'exécution budgétaire sur l'exercice 2022 et des prévisions pour les exercices 2023 et suivants,

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose d'actualiser l'autorisation de programme n°10 de la façon suivante :

Objet : Aménagement des alvéoles A10, A11, A12 et réhabilitation des alvéoles A8, A9, A10, A11

Modifications antérieures : +25 000 .00 €
Modification proposée : +118 949.77 €

	Initial	
Montant AP	2 150 000,00€	

Actualisé		
2 293 949,77 €		

Crédits de paiements		% du programme	
Consommés	2016	3 259,00 €	0,14%
Consommés	2017	227 330,91 €	9,91%
Consommés	2018	415 160,85 €	18,10%
Consommés	2019	427 795,94 €	18,65%
Consommés	2020	421 120,99 €	18,36%
Consommés	2021	32 262,58 €	1,41%
Consommés	2022	118 703,95 €	5,17%
Total Consommé		1 645 634,22 €	71,74%
Crédits inscrits 2023		228 203,94 €	9,95%
Crédits inscrits 2024		420 111,61 €	18,31%
Solde crédit 2025 et suivantes		- €	0,00%
Total	Programme	2 293 949,77 €	100,00%

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical :

**Approuve** l'actualisation de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement proposées par le Président.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).